CSE siège•tv

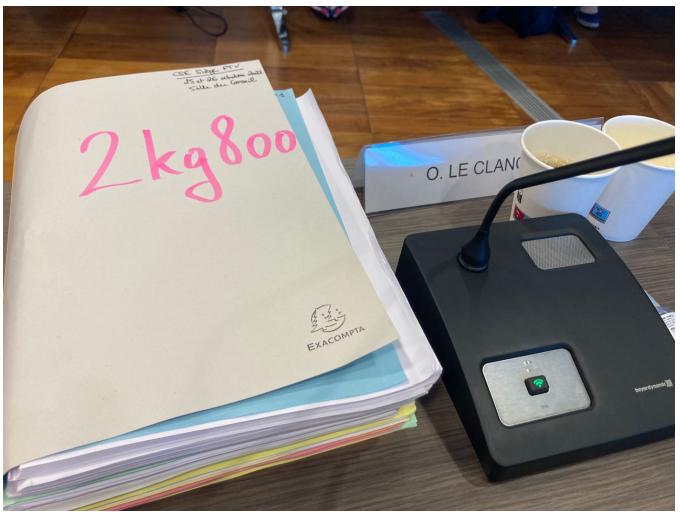
Compte rendu FO du Comité Social et Économique Octobre 2022

Deux **kilos** huit cents

Devant la masse de documents nécessaire pour la préparation de ce CSE, FO a décidé de les peser plutôt que d'en compter les pages.

Outre la quantité de travail, cela pose évidemment des problèmes de planning que les élus doivent imposer à leurs services. Chaque élu dispose de 28 heures qu'il doit intégrer à son planning, en quelques jours.

Force Ouvrière pointe la charge de travail induite en regard du temps accordé pour la préparation de l'instance.



Procès verbaux

Dans cette masse de documents on retrouve les procès-verbaux de précédents CSE. Cette fois, il s'agit des séances de mai, août et septembre. Des questions sont posées en séance par les élus et quand la direction n'a pas la réponse, elle promet de l'apporter par la suite. Mais ce n'est qu'une promesse et quand FO a demandé, au mois d'août, les sources (études, sondages, etc.) qui permettaient aux porteurs du projet Tempo de justifier l'arrêt des éditions nationales de france•3, la direction nous avait promis une réponse. Elle n'est pas encore venue.

Il faut parfois poser à nouveau les questions pendant des mois pour enfin obtenir une réponse.

CSSCT Siège

Le rapporteur de la Commission a présenté le *compte-rendu de la Commission SSCT Siège du 12 octobre*.

Les élus font part de leurs inquiétudes en ce qui concerne la sécurité à france•tv. Plusieurs situations particulièrement alarmantes : intrusion, graffitis et tirs sur la façade du bâtiment du siège tendent à montrer que la sécurité des salariés et du bâtiment devrait être renforcée.

L'obligation de badger pour sortir de l'établissement ne fait que transformer la passoire de l'entrée en filtre à la sortie. C'est un comble.

Ils s'inquiètent également des conditions de travail des chargés de sécurité de cette direction. Ils votent une *Résolution* et *mandatent le cabinet Technologia* pour réaliser une expertise sur le fonctionnement général de la Direction de la Sécurité et de la Sûreté (D2S) et faire des préconisations.

DUERP* et PAPRIPACT**

(* Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels)

(** Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail).

Voir le compte-rendu de la Commission SSCT Siège du 12 octobre.

Voir l'avis des élus du CSE Siège sur les DUERP.

Les évolutions permanentes des conditions de travail, auraient pu justifier des mises à jour ponctuelles. Les élus FO au CSE ont demandé combien de DUERP avaient été mis à jour en cours d'année. Nous n'avons pas eu de réponse. Il semblerait que peu de salariés soient informés de la possibilité qui leur est offerte de participer activement à la prévention des risques professionnels, pour eux et leurs collègues.

Tepi "2"

La direction de FTV a présenté son "nouveau" projet comme la mise en cohérence de l'organisation du groupe et de la stratégie d'entreprise, avec pour objectif de devenir le premier producteur français et de développer la créativité par le transfert progressif des émissions historiques.

Les élus rappellent leur refus du projet initial et craignent une purge des ETP en réponse aux demandes de la tutelle. Est-ce un plan social déguisé, un démembrement de FTV SA ?

Selon le ce projet, 63 salariés de FTV SA travaillant sur les émissions dont la production est transférée à FTV Studio auraient le choix entre un détachement vers FTV studio en conservant leur contrat à FTV SA et le changement d'employeur. Ce changement de contrat de travail, exclusivement basé sur le volontariat, est assorti d'un forfait jour à 218 jours et 11 RTT avec une relecture de la gestion des jours fériés. Une prime d'accompagnement de 15 000€ serait prise en charge par FTV SA, tandis que le doublement du premier mois de salaire le serait par FTV studio.

Les responsabilités hiérarchiques et RH des salariés détachés resteraient à FTV SA.

Les salariés détachés devraient régulièrement réaffirmer leur choix de mise à disposition, comme une garantie de ne pas être enchaînés à un détachement sans fin.

Malgré des conditions d'intégration nettement améliorées, par rapport au 1er projet Tepi, le CSE aurait préféré l'extension de l'accord collectif de FTV SA à FTV Studio. La dégradation des conditions de travail semble de fait acquise. Les élus rappellent que leur rôle est de protéger les salariés.

Le changement d'employeur n'est pas réversible. Un salarié qui souhaiterait revenir à FTV SA devrait le faire via la bourse des emplois du vendredi et démissionner de FTV Studio.

Les émissions historiques de france•3, "Thalassa" et "Des chiffres et des lettres" devraient être les deux prochaines émissions à passer sous la bannière de la filiale.

Un avis du CSE doit être rendu en novembre.

Tour de France

Les élus rappellent leur demande d'afficher les horaires y compris pour les personnels en forfait jour dont le temps de travail doit rester quantifiable.

Chargés d'édition à **franceinfo:**

La simulation de planification des futurs chefs d'édition spécialisés, montre un passage de 4 à 5 jours sur la base de 39H hebdomadaires avec 20 RTT par an.

Les élus s'indignent d'une planification qui incite des futurs chefs d'édition spécialisés à passer au forfait jour.

La direction promet une charge de travail moins dense avec des moments de préparation et de débriefing. Côté salaires, elle garantit que, quel que soit le choix effectué – décompte horaire ou forfait jour – le brut annuel lors du passage de PTA à journaliste ne pourra pas être inférieur à l'ancien salaire incluant ses EVS (Éléments Variables de Salaire).

La direction s'engage à mettre en œuvre des formations complémentaires si les formations initiales s'avéraient insuffisantes.

La direction insiste enfin sur le fait que l'accord de création de ce nouveau poste ne sera pas mis en place sans la signature majoritaire des organisations syndicales représentatives.

Le CSE continue de pointer des formations trop courtes et l'inexistence de réparation des souffrances vécues au travail.

Une résolution, votée à l'unanimité, demande que soit initiée une grande concertation sur l'emploi et le temps de travail à franceinfo:.

Service éclairage

Comme annoncé au dernier CSE, 2 éclairagistes ont été missionnés Chefs et 2 postes sont en consultation jusqu'au 4/11. Les missionnés pourront postuler sur les postes en consultation selon leur niveau de qualification. Le repositionnement en grille 3, 4 et 6 selon les métiers est en cours.

50% des effectifs ont déjà effectué plus de 100 heures supplémentaires sur l'année en cours, les semaines à plus de 40h se multiplient de façon quasi exponentielle. On ne constate aucune avancée sur le fonctionnement des équipes dont l'activité reste en surchauffe et qui, après un management très douteux, doit faire face à l'absence temporaire du chef de service.

L'étude lancée avec les psychologues a vu une participation de 50% seulement des effectifs. Ce trop faible taux pourrait révéler un manque de confiance envers la direction.

Les inquiétudes et dysfonctionnements sont nombreux suite à la dé-ré-organisation du service à laquelle s'ajoute l'arrivée de nouveaux outils et l'insuffisance des formations. Le service compte actuellement 2 contrats d'alternance, mais les conditions d'apprentissage ne sont pas optimales notamment par le manque de formation des tuteurs. Certains n'ont pas souhaité continuer leur collaboration avec la Fabrique quand d'autres, qui auraient voulu continuer ne se sont vus proposer aucun contrat depuis la fin de leur alternance au motif qu'il n'y aurait pas de travail.

Les élus FO font remarquer qu'il n'y a toujours aucune consigne sur le mode dégradé à appliquer en cas de manque de personnel, alors que ce service est indispensable et engage la sécurité des personnes présentes sur les plateaux.

Équipes légères

Le service des "équipes légères" du Siège, s'inquiète de sa sous-utilisation chronique et nous a fait part de sa crainte de le voir fermer.

Les élus s'étonnent que FTV Studio, unique client du service, joue contre l'emploi à FTV SA en ne demandant que des équipes de deux personnes (contre trois auparavant). L'émission "Faut pas rêver" produite par FTV Studio ne se tournerait, à l'avenir, qu'avec une seule personne (en plus du réalisateur).

La direction estime que plus on s'adapte à la demande, plus il y aura d'activités.

Un bilan sérieux devra être fait en fin d'année. Le comité renouvelle sa vive inquiétude quant à la sauvegarde de l'emploi dans ce service.

Vie du CSE Siège

A) Commission des déménagements transitoire

Alexis DU RETAIL (du secteur IMG)

rejoint l'équipe de la commission présidée par Dominique BONNET

B) Commission Restauration

Pierre-Marie DE LA FOATA (Chef monteur)

rejoint l'équipe de la commission présidée par Arnaud HUDELOT

C) Représentant de Proximité Production, Fabrication, Technologie

Ghislaine POULET (Chargée de production)

rejoint l'équipe des RP.

D) Mandat du Commissaire Au Compte

Le mandat du cabinet CHIFFRE ET SYNTHESE est renouvelé pour 6 ans.

Prochain CSE siège prévu les 23 et 24 novembre

Vos élus CSE siège: Titulaires: Benoît SALVI - Arlette LOUBEAU - Christophe BENS - Olivier LE CLANCHE • **Suppléants:** Alina REBOREDO - Sabine LANCELEVER • **Représentant Syndical :** Clément WEILL-RAYNAL